

L'AQCPE demande une rencontre avec le Premier ministre pour dénouer la crise

Montréal, le 7 décembre 2005 - « Je suis profondément perplexé devant le psychodrame dans lequel nous plongeant les principaux acteurs du gouvernement du Québec qui semblent incapables de gérer sereinement le dossier des CPE. Aux multiples dérapages de la ministre Thérberge, s'est ajoutée aujourd'hui la gaffe du leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis, qui après avoir insinué ma collusion avec le Parti Québécois, du fait de prétendues contributions financières à ce parti, a dû se rétracter, s'étant trompé d'individu! Il nous apparaît maintenant évident que seul le Premier ministre peut dénouer la crise. Nous venons donc d'adresser une demande afin de le rencontrer le plus rapidement possible », d'annoncer Jean Robitaille, directeur général de l'AQCPE.

Par ailleurs, certains événements des derniers jours méritent qu'on y apporte des rectifications :

Problème mathématique pour la ministre...

La ministre de la Famille, madame Carole Thérberge, a affirmé à plusieurs reprises au cours des derniers jours qu'elle bénéficiait de l'appui des deux tiers du réseau. Nous cherchons en vain où sont ces deux tiers. Le CQCPE et l'AÉMFO représentent ensemble (et nous serons généreux en ne tenant pas compte des multiples désaffiliations annoncées au cours des dernières semaines) moins de 20% des places du réseau des CPE. L'AQCPE représente de son côté près de 70% des CPE. Qui plus est, les trois régions non-membres de notre organisation, qui complètent le réseau, partagent nos mêmes critiques à l'égard du projet de loi. Même si la ministre tentait d'ajouter les places de l'Association des garderies privées du Québec au portrait, elle atteindrait tout juste 30% du réseau global.

Rectification sur le montant alloué aux CPE pour la gestion de la garde en milieu familial, à la suite d'un article paru dans le Journal de Montréal, le 7 décembre

Un CPE de 20 milieux familiaux (120 places) reçoit 109 000 \$ annuellement, soit 5450 \$ par responsable de garde en milieu familial (RSG) qui lui est affiliée. Le montant global couvre :

- 80 visites de contrôle et de surveillance, et les suivis qui en découlent
- L'ensemble des visites, des appels téléphoniques et des suivis liés au soutien technique, professionnel et pédagogique auprès de la RSG
- La préparation et l'animation des réunions avec les RSG en fonction des besoins d'information

- L'administration des dossiers des RSG (paiement des rétributions, vérification des fiches d'assiduité, etc.)
- La réponse aux diverses demandes d'information relatives au milieu familial
- La production et/ou l'achat de matériel pédagogique
- L'organisation de formation pour les RSG
- La réception et le suivi des plaintes
- Etc.

-30-

Source :

Violaine Ouellette
Responsable des communications
AQCPE
514-605-7877